RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 08 FEV. 2023

portant approbation d'élections de correspondants associés à l'Académie d'agriculture de France au titre de l'année 2022

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n°2014-579 du 4 juin 2014 relatif à l'Académie d'agriculture de France ;

Vu le procès-verbal des élections en date du 7 décembre 2022,

Arrête :

Article 1er

Sont approuvées les élections suivantes à l'Académie d'agriculture de France, en qualité de correspondants associés :

Section Forêts et filière bois

Mme Magda BOU DAGHER KHARRAT

M. Abdelhamid KHALDI

Section Elevage

M. Wittawat MOLEE

Section Sciences humaines et sociales

M. Kako Kossivi NUBUKPO

Section Milieux et êtres vivants

M. Roderick Charles DEWAR

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 08 FEV. 2023

Marc FESNEAU